

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 287S-CX-1265

concernant l'engagement d'une préposée aux affaires modulaires et/ou aux études de cycles supérieurs au Module des sciences de la santé

adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-septième réunion (spéciale), tenue le lundi 28 août 2006, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, au local E-2610.

ATTENDU la vacance d'un poste de préposé(e) aux affaires modulaires et/ou aux études de cycles supérieurs au Module des sciences de la santé;

ATTENDU l'affichage dudit poste;

ATTENDU les candidatures reçues;

ATTENDU le curriculum vitae de madame Myriam Lecaille;

ATTENDU le rapport du concours;

ATTENDU les explications de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Marlène Thonnard,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'engagement de madame Myriam Lecaille à titre de préposée aux affaires modulaires et/ou aux études de cycles supérieurs au Module des sciences de la santé, et ce, à compter du 28 août 2006;

DE MANDATER la direction du Service des ressources humaines et financières pour procéder à l'engagement de madame Myriam Lecaille.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,

Micheline Bondu

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 287S-CX-1266

concernant l'engagement d'une agente d'administration au Centre d'études universitaires des Laurentides

adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-septième réunion (spéciale), tenue le lundi 28 août 2006, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, au local E-2610.

ATTENDU la vacance d'un poste de technicien(ne) en administration au Centre d'études universitaires des Laurentides;

ATTENDU la pertinence d'ouvrir ledit poste à titre d'agent(e) d'administration au Centre d'études universitaires des Laurentides;

ATTENDU l'affichage dudit poste;

ATTENDU les candidatures reçues;

ATTENDU le curriculum vitae de madame Guylaine Dupré;

ATTENDU le rapport du concours;

ATTENDU les explications de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'engagement de madame Guylaine Dupré à titre d'agente d'administration au Centre d'études universitaires des Laurentides, et ce, à compter du 29 août 2006;

DE MANDATER la direction du Service des ressources humaines et financières pour procéder à l'engagement de madame Guylaine Dupré.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,

Micheline Bondu

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 287S-CX-1267

concernant les ordres de changement finaux au contrat de construction « *Lot 4 - Bâtiment et aménagement extérieur* » pour la construction du Centre de recherche en technologies langagières (CRTL)

adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-septième réunion (spéciale), tenue le lundi 28 août 2006, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, au local E-2610.

ATTENDU l'article 40 de la Loi sur l'Université du Québec et l'article 5.3.3 b) du Règlement de régie interne de l'UQO;

ATTENDU que le financement du projet de construction du CRTL est assuré par l'octroi d'une subvention de Développement économique Canada, au montant de 9 100 000 \$, et d'une subvention du ministère du Développement économique et régional et de la Recherche du gouvernement du Québec, au montant maximal de 5 750 000 \$;

ATTENDU l'octroi à la firme Boless Inc. du contrat de construction « *Lot 4 - Bâtiment et aménagement extérieur* », conformément à la résolution 287-CA-4173 du Conseil d'administration, en date du 18 avril 2005, et la résolution 2005-3-CEX-R-12 du Comité exécutif de l'Université du Québec, en date du 20 avril 2005;

ATTENDU les coupures effectuées au projet durant la phase d'élaboration des plans et les imprévus de construction;

ATTENDU les disponibilités budgétaires pour le lot 4;

ATTENDU l'analyse des ordres de changement finaux effectuée par la firme Génivar ainsi que le consortium « Fortin, Corriveau, Salvail /Menkès Shooner Dagenais Letourneux architectes » dans le cadre de leur mandat;

ATTENDU la recommandation de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Marlène Thonnard, appuyée par madame Hélène Grand-Maître,

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 287S-CX-1267

concernant les ordres de changement finaux au contrat de construction « *Lot 4 - Bâtiment et aménagement extérieur* » pour la construction du Centre de recherche en technologies langagières (CRTL)

adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-septième réunion (spéciale), tenue le lundi 28 août 2006, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, au local E-2610.

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER les ordres de changement finaux au contrat de construction du « *Lot 4 - Bâtiment et aménagement extérieur* » à la firme Boless Inc. au montant de 209 090,69 \$ (taxes incluses);

DE MANDATER la vice-rectrice à l'administration et aux ressources, madame Hélène Grand-Maître, de signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, lesdits ordres de changement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,

Micheline Bondu

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 287S-CX-1268

concernant l'abrogation des protocoles reliés à l'implantation du forfait de transport en commun CAM-PUCE UQO et l'adoption de nouveaux protocoles

adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-septième réunion (spéciale), tenue le lundi 28 août 2006, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, au local E-2610.

ATTENDU la résolution 285-CX-1259 concernant l'adoption de protocoles reliés à l'implantation du forfait de transport en commun CAM-PUCE UQO;

ATTENDU que l'Université du Québec en Outaouais, en collaboration avec l'Association générale des étudiants et étudiantes de l'Université du Québec en Outaouais (AGE-UQO), avait choisi de mettre sur pied un projet pilote, dès l'automne 2006, dans le cadre de sa stratégie de mise en place de son Plan d'aménagement du campus consolidé;

ATTENDU qu'un nouveau partenaire, soit la Table Jeunesse Outaouais, a décidé de se joindre à ce projet pilote;

ATTENDU que le forfait CAM-PUCE UQO développé pour les étudiants et étudiantes de l'Université a été modifié;

ATTENDU l'intérêt pour l'Université et ses partenaires d'avoir des protocoles encadrant ce projet;

ATTENDU la recommandation de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Pierrette Dupont-Rousse, appuyée par madame Marlène Thonnard,

IL EST RÉSOLU :

D'ABROGER la résolution 285-CX-1259 adoptant le protocole entre l'Université du Québec en Outaouais et l'Association générale des étudiants et étudiantes de l'Université du Québec en Outaouais (AGE-UQO) et le protocole entre l'Université du Québec en Outaouais et la Société de transport de l'Outaouais (STO);

D'APPROUVER le protocole entre l'Université du Québec en Outaouais, l'Association générale des étudiants et étudiantes (AGE-UQO) et la Table Jeunesse Outaouais et le protocole entre l'Université du Québec en Outaouais et la Société de transport de l'Outaouais (STO);

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 287S-CX-1268

concernant l'abrogation des protocoles reliés à l'implantation du forfait de transport en commun CAM-PUCE UQO et l'adoption de nouveaux protocoles

adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-septième réunion (spéciale), tenue le lundi 28 août 2006, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, au local E-2610.

DE MANDATER la vice-rectrice à l'administration et aux ressources à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, les protocoles ci-haut mentionnés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,

Micheline Bondu